



Protocole centralisé - FFBA-SACEM  
**Sonorisation des cours de danse  
 et gymnastique**



Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

La FFBA (Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative) et la SACEM, sont signataires d'un protocole d'accord portant sur le droit d'utiliser la musique dans le cadre de la pratique et l'enseignement de la danse (classique, moderne, country, ...) et de la gymnastique dans les associations durant toute l'année.

Cet accord permet aux associations adhérentes de la FFBA :

- d'exécuter, de faire ou laisser exécuter publiquement les œuvres du répertoire de la SACEM qu'elle jugera bon d'utiliser à l'occasion des cours.
- L'autorisation délivrée par la SACEM aux clubs affiliés à la FFBA, en application du présent accord, concerne les auditions musicales données par les clubs adhérents exclusivement dans le cadre de leurs activités d'enseignement de la danse et de la gymnastique avec sonorisation musicale, dans les conditions ci-après :
  - à l'aide de supports numériques matériels ou non,
  - réservées aux membres du club,
  - organisées dans les locaux du club ou utilisés par lui.

Le coût pour l'association est basé sur le nombre d'élèves pratiquant, à raison de :

**2,50 € par élève pour l'année 2017.**

**Les droits sont acquittés auprès de la SACEM par une centralisation à la FFBA, les associations déclarant et réglant les droits à la FFBA.**

**Stages : Conditions pour qu'un stage soit inclus dans le protocole centralisé :**

*(C'est-à-dire sans paiement supplémentaire)*

- ➔ stage non accessible au public extérieur (excepté les membres de la famille proche accompagnante (parents et/ou enfants))
- ➔ stage exclusivement réservé aux adhérents du club organisateur .
- ➔ le prix d'entrée ne doit pas dépasser : 20 €

Dès règlement à la FFBA, celle-ci délivre une attestation précisant l'adhésion au protocole ainsi que le nombre souscrit.

Ces associations ainsi adhérentes de la FFBA, bénéficient également de l'accord général, prévoyant notamment une réduction générale des droits (12,5%) SACEM, et une séance gratuite par an sous conditions.

FFBA  
 4 rue des Castors 68200 MULHOUSE  
 Tél. 03.89.43.36.44 Email : contact@benevolat.org



**ADHÉSION**  
 OU RENOUELEMENT  
 Protocole centralisé - FFBA-SACEM  
**Sonorisation des cours de danse et gymnastique**



Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Adhérent Bénévolat Associatif : N°** \_\_\_\_\_  
 FFBA Fédération Française du bénévolat et de la Vie Associative

**Nom de l'association :** \_\_\_\_\_

**Représentée par (Représentant légal) :**

Nom/Prénom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

N°: \_\_\_\_\_ Rue: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ Commune: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

**Email:** \_\_\_\_\_

Nombre total d'élèves couverts par le protocole pour cette période : \_\_\_\_\_

Type d'activité couverte par le protocole:

- Danse classique     Danse moderne     Danse country     Gymnastique  
 Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

**Demande à adhérer au protocole centralisé.**

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 (cachet) (signature)

Cotisation SACEM (Danse et Gymnastique), Nb élèves : \_\_\_\_\_ x 2,50 € = \_\_\_\_\_ €  
 (jusqu'au 31.12.2017)

Ci-joint règlement, pour le montant calculé plus haut (encadré)

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de FFBA  
 Virt compte FFBA Crédit Mutuel **IBAN:** FR76 1027 8031 2300 0400 7214 504 **BIC:** CMCIFR2A

